

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes recyclage

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 1504176F — Mise à jour : 11 juin 2025

Organisme responsable : AFTRAL QUIMPER

Contenu

Objectifs

Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I parag. 4).

Pour les titulaires de la spécialisation Classe 1, et/ou de la spécialisation Classe 7, identifier et appliquer les prescriptions relatives au transport, en citernes, des matières de ces classes

Programme

- Accueil des stagiaires et formalités administratives
- Présentation des objectifs du recyclage de la spécialisation et rappel du contexte réglementaire
- Rappel et actualisation des connaissances sur l'utilisation des citernes
- Rappel et actualisation des connaissances sur les opérations de chargement / déchargement des citernes
- Rappel et actualisation des connaissances sur les documents de bord, la signalisation et le placardage
- Rappel : les règles de circulation et de stationnement des véhicules-citernes
- Rappel : conduite à tenir en cas d'incident / accident
- Étude de cas concrets / Mise en situation
- Étude de cas
- Questions diverses / Synthèse
- Examen

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)
--

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2012705	Présentiel	Ergué-Gabéric	31/12/2025	30/12/2026